

mazars



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center,
Bâtiment D 4e étage,
Angle rue Booker Washington
Bvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone: (225) 27 22 55 84 00
Fax: (225) 27 22 55 84 61

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH) , S.A.
Attestation des Commissaires aux Comptes sur le
tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité
semestriel

Période allant du 1er janvier au 30 juin 2021

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center,
Bâtiment D 4^e étage,
Angle rue Booker Washington
Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone: (225) 27 22 55 84 00
Fax: (225) 27 22 55 84 61

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.

Société Anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés
commerciales et du GIE)

Arrêté semestriel au 30 juin 2021

Aux actionnaires de SAPH, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la société SAPH, S.A., couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africain (UMOA). Les comptes ont été tenus selon le Système Comptable OHADA (SYSCOHADA).

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et le résultat de ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport semestriel ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africain (UMOA)

Abidjan, le 21 septembre 2021

Pour les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire

PricewaterhouseCoopers

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Zana Koné'.

Zana Koné
Associé
Expert-Comptable Diplômé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Souleymane Soro'.

Souleymane Soro
Associé
Expert-Comptable Diplômé